



**Association
MUCO**

Association Belge de Lutte contre la Mucoviscidose asbl

E.R.: Association Muco asbl
Avenue J. Borlé 12 -1160 BRUXELLES
Tél. 02/675.57.69 - Fax : 02/675.58.99
E-mail: info@muco.be - www.muco.be

Belgique
PB
1160 Bruxelles 16
PP 003712 - 1/4463

FLASH

Bulletin d'information pour les familles

Bimestriel, septembre - octobre 2014



UN NOUVEAU FLASH PLEIN D'INFORMATIONS

- Assemblée Générale
- Allocations pour adultes
- Assurance solde restant dû
- Mucolytiques
- Formations pour membres d'associations
- Toutes nos brochures (4 pages intérieures à détacher)
- Formation Drainage Autogène pour kinés
- Un squelette ?
- Équipement cycliste
- L'Association en action
- Agenda et Équipe
- Compléments alimentaires

Tous les Flash peuvent être consultés sur notre site www.muco.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 15 NOVEMBRE À HÉLÉCINE

Vous trouverez « en compagnie » de ce Flash une invitation à l'Assemblée Générale annuelle, le samedi 15 novembre à Héléciné. Nous présenterons en matinée les réalisations 2013 – 2014 de l'Association Muco et les projets pour le futur. Cette AG aura pour particularité de proposer un moment pour échanger sur la perspective de 2016 qui verra la cinquantième année de l'association muco.

Nous pourrons continuer à discuter pendant le lunch.

L'assemblée annuelle est une occasion idéale pour mieux connaître l'équipe de l'Association, les membres du Conseil d'Administration et pour exposer vos remarques, idées et propositions à propos de notre travail.

ALLOCATIONS POUR ADULTES : UNE RÉOUVERTURE DE DOSSIER

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision prise après l'examen médical au SPF (Service Public Fédéral), vous pouvez demander la réouverture de votre dossier. Ceci doit se faire **dans les 3 mois** qui suivent la réception de la décision.

Cette procédure est beaucoup moins lourde et plus rapide que le recours au Tribunal du Travail.

Vous pouvez demander la réouverture de dossier si :

-les informations médicales qui ont été communiquées précédemment sont **incorrectes et incomplètes**
-votre médecin traitant peut fournir au SPF des **rapports médicaux** permettant de préciser la gravité du handicap et qui remettent en cause la décision du médecin du SPF

Vous pouvez toujours contester la décision devant le tribunal du travail. Toutefois, cette

procédure doit être également entamée **dans les 3 mois** qui suivent la réception de la décision.

Donc, si vous avez entamé une procédure de réouverture de dossier, mais que vous n'avez pas de nouvelles avant que 3 mois se soient écoulés depuis la réception de la décision, vous pouvez avoir intérêt à introduire cette demande auprès du tribunal du travail avant cette échéance, sinon il sera trop tard.

Pour les enfants, cette procédure de « réouverture de dossier » n'existe pas. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision, vous introduisez une demande de révision auprès de votre caisse d'allocations familiales ou de votre caisse d'assurances sociales. Vous recevrez alors à nouveau un questionnaire socio-médical.

Vous pouvez d'ailleurs introduire une demande de révision à tout moment, suite à l'apparition de nouveaux éléments.

ALLOCATIONS POUR ADULTES : SIGNALEZ TOUT CHANGEMENT

Vous êtes tenu de déclarer sans délai tout élément susceptible de diminuer ou supprimer un droit. Ce peut être :

- Tout changement de statut social : vous viviez chez vos parents et allez vivre seul ou inversement, ou vous viviez seul et allez vivre avec votre compagne ou votre compagnon ou inversement, etc... Le fait d'avoir déclaré à la commune que vous viviez ensemble ne suffit pas. Vous devez le signaler au SPF (Service Public Fédéral)..
- D'avoir commencé à travailler (3 mois dans l'année civile)
- De voir ses revenus de travail augmenter de 20% au moins par rapport à l'année précédente. Pour le calcul du montant de votre allocation, on tient compte des revenus de 2 ans avant (dite année -2),

mais on tiendra compte de l'année passée (dite année -1) si les revenus de l'année -1 sont plus élevés d'au moins 20% par rapport à l'année -2

- De voir les revenus de travail ou autres revenus de remplacement de votre conjoint augmenter de 20%
- De voir remplacé son travail par des indemnités de mutuelle ou des allocations de chômage (dits revenus de remplacement)

Cette déclaration peut en théorie se faire par simple lettre adressée au SPF (Service Public Fédéral) personnes handicapées, mais nous vous conseillons de passer par le bureau communal où vous êtes allé pour introduire votre demande de dossier. C'est plus sûr. Vous pouvez aussi aller directement sur votre

dossier en allant sur Handiweb, ce grâce à votre carte d'identité électronique.

Nous constatons qu'il est très important de faire ces déclarations.

Nous avons des situations où des personnes se voient réclamer des sommes de l'ordre de 10.000 à 15.000 €. Comment peut-on en arriver là ? Il suffit par exemple qu'une personne n'ait pas déclaré au SPF qu'elle se mettait en ménage et dès lors le SPF continue à verser les allocations sans tenir compte des revenus du conjoint ou de la conjointe. Lorsque la régularisation arrive, c'est le coup

de massue. Heureusement, on peut alors introduire une demande de « renonciation à l'indû », ce qui signifie qu'on demande au SPF de renoncer à réclamer cette dette ou de la réduire. Ce n'est pas gagné d'avance et vous admettez qu'il vaut mieux ne pas en arriver là.

Enfin, si vous recevez un courrier vous réclamant un indû, prenez de suite contact avec Claude ou votre centre. La demande de renonciation à la somme qu'on vous réclame doit être introduite dans les 3 mois. Sans cela, il n'y a plus aucun recours possible.

ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ (PRÊTS HYPOTHÉCAIRES) : + D'ACCÈS ?

Lorsqu'on achète une maison ou un appartement et qu'on contracte un prêt, il est conseillé de prendre une assurance pour couvrir le capital qui reste à rembourser en cas de décès de l'un des acheteurs. Mais en cas de maladie chronique, les banques et les assurances rechignent à couvrir ce risque, vu que celui-ci est plus important que chez une personne qui n'est pas malade.

La Loi Partyka-Lalieux a pour objectif de faciliter l'obtention de cette assurance et donc l'accès à la propriété pour les personnes souffrant d'une « maladie préexistante », c'est-à-dire existant avant la signature du contrat. Si cela ne signifie pas que tout est résolu, cela pourrait du moins faciliter les choses. Les arrêtés royaux signés par le Roi le 10 avril 2014 viennent d'être publiés au Moniteur ce 10 juin 2014. Un « Bureau du suivi » commencera sa mission dès la parution au Moniteur du Règlement d'ordre intérieur du Bureau en question. Ce règlement sera élaboré par les membres du Bureau et sera obligatoirement publié avant le 1^{er} janvier 2015.

La création d'un « Bureau du suivi » en tant qu'organe officiel, représente une avancée importante. Jusqu'ici, les médecins-conseils (et leurs assureurs) s'arrogeaient un monopole en la matière, tandis que le « Bureau du suivi » représente un organe indépendant. Il est composé d'un magistrat, de deux représentants d'Assuralia (la Fédération des Assureurs), d'un représentant des consommateurs (Test Achats) et d'un représentant des patients. Le magistrat préside la commission et peut faire appel à

des experts externes. Désormais, les entreprises d'assurance ne détiennent donc plus le monopole des décisions.

Tout candidat à l'assurance pourra saisir ce Bureau s'il a essuyé un refus de la compagnie d'assurances ou s'il a vu sa prime augmentée. La loi prévoit l'obligation de motiver le refus ou la surprime et de mentionner les références des études utilisées (études et tables de mortalité par exemple). Le fait que le Bureau rejette les arguments de la compagnie d'assurance pour un refus ou une surprime n'entraînera malheureusement pas l'obligation pour la compagnie de conclure le contrat avec la personne qui en fait la demande, car « nul ne peut être obligé de conclure un contrat ». Mais, outre le fait que les assureurs devront justifier les refus et les surprimes, le « Bureau du suivi » devra également publier un rapport. Il faut espérer que les dossiers examinés feront jurisprudence.

Signalons que ce bureau est également compétent pour se positionner en matière de questionnaires médicaux.

La loi prévoit de créer une caisse de compensation. Cette caisse pourra intervenir en cas de surprimes importantes.

En conclusion : ne crions certainement pas trop vite victoire, car cette loi doit encore se mettre en place. On peut s'attendre à des résistances de la part des assureurs. Cependant, elle va dans la bonne direction.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Claude claude@muco.be 02/6633902

MUCOLYTIQUES

La plupart des mucolytiques, tels Lysomucil, Lysox et Acétylcystéine sont depuis peu seulement remboursables si vous pouvez présenter une attestation et une prescription. Une bonne nouvelle : différentes variantes génériques de l'Acétylcystéine (sous forme de

comprimés effervescents, pilules, poudre) sont depuis peu remboursées totalement par l'assurance santé dans le cadre de la mucoviscidose. N'hésitez pas à demander conseil à votre centre.

PROGRAMME DE FORMATIONS POUR MEMBRES D'ASSOCIATIONS DE PATIENTS

La LUSS est la Ligue des Usagers de Services de Santé. Elle est une sorte de fédération des associations de patients francophones. La LUSS est située à Namur. Elle organise notamment des formations pour les membres des associations.

Les objectifs de ces formations sont : d'une part, de permettre aux associations de patients de se renforcer dans leur rôle de soutien, d'entraide et d'information pour leurs membres et d'autre part, de soutenir les missions des associations de patients pour mieux faire entendre la voix des usagers dans les politiques de santé, à tous les niveaux de pouvoirs ainsi que dans les institutions et services de santé.

Les formations de la LUSS sont interactives, mêlant éléments théoriques et exercices pratiques. Pour garantir la qualité de ses formations, la LUSS privilégie un travail en petits groupes. Chaque année une évaluation du programme est organisée avec les participants, pour que ces formations évoluent et répondent au mieux aux besoins des associations.

Les formations sont gratuites pour les membres des associations de patients.

Les grandes lignes du programme 2014 - 2015 :

Ma participation aux politiques de santé

1. Les politiques de santé « pour les nuls » 28 octobre 2014 et 18 novembre 2014
2. Mise en application de la 6ème réforme de l'Etat et création de nouveaux organes de concertation: une opportunité pour les usagers ? Avril 2015
3. Le mouvement associatif dans le secteur

de la santé : éthique, valeurs et défis à venir
Février 2015

Développer mon association et faire entendre son point de vue

1. La gestion pratique des asbl 20 et 22 janvier, 12 février et 31 mars 2015
2. Comment mener une réunion pour faire émerger un point de vue et aboutir à une décision collective ? 5 décembre 2014
3. Apprendre à écrire pour le web. 8 et 16 janvier 2015
4. Quelles stratégies pour préparer un entretien avec un interlocuteur qui compte pour l'association de patients ? 24 novembre 2014
5. Comment se préparer pour assumer un mandat ou représenter son association de patients/les usagers ? 3 février 2015

Développer mes compétences relationnelles

1. Initiation à l'écoute active : formation de base 2, 12 et 18 décembre 2014
2. Organiser et animer un groupe de parole : formation de base. 3 et 10 mars 2015
3. Journées d'approfondissement
Ecoute active. 17 mars et 21 mai 2015
Groupe de parole 9 juin 2015

Les formations de la LUSS sont **accessibles gratuitement à tous les membres des associations de patients**. Cependant, le nombre de participants par formation étant limité, l'inscription est obligatoire.

Une caution de 15 euros par session de formation (1, 2 ou 3 jours) vous est demandée pour assurer votre inscription. Cette caution vous sera remboursée à la fin de la formation – à condition d'avoir participé à la session complète.

Toutes infos sur www.luss.be et mail b.pirsoul@luss.be

FORMATION AU DRAINAGE AUTOGÈNE EN 2014 ET 2015 POUR LES KINÉS

Ces dernières années, Jean Chevaillier a donné un cours de drainage autogène en région francophone (Namur, Liège et nous espérons qu'il en sera de même en 2015. Nous communiquons les formations qui sont organisées en France (Lille et Paris par exemple ne sont pas au bout du monde) et à Luxembourg. **Elles sont susceptibles d'intéresser votre kiné ou celui de votre enfant. Parlez-en avec eux. L'association peut intervenir dans la moitié du coût de la formation pour autant que le kiné s'investisse dans la kiné respiratoire et suive au moins un patient muco.**

Le Drainage Autogène est une technique de désencombrement bronchique recommandée par la conférence du consensus de Lyon de 1994, validée dans les pays anglo-saxons et enseignée à travers le monde.

Jean Chevaillier, ancien responsable de la kinésithérapie au Zeepreventorium de De Haan est l'initiateur du Drainage Autogène. Proche de la physiologie, adaptée à tous les patients, remarquablement efficace, cette technique ne peut être méconnue des kinésithérapeutes à orientation respiratoire. Cette formation a été construite sur 2 modules de 3 jours:

PROGRAMME DE LA FORMATION

1er MODULE : 3 jours

FORMATEURS : Jean CHEVAILLIER et Martine BOSSCHAERTS COÛT : 600€

- Rappel anatomo-physiologique de l'appareil respiratoire
- Mécanique ventilatoire et rappels physiques (volume, débit, vitesse)
- EFR (lecture et interprétation)
- Principes de base du désencombrement bronchique et asynchronisme ventilatoire
- Préparation au désencombrement bronchique (aérosols, aides instrumentales).
- Principes du Drainage Autogène
- Principes de base des techniques de PEP (Flutter, PEP masque, etc...)
- Pratique : apprenons ensemble à respirer
- Observation et bilan du patient

- Pratique du Drainage Autogène avec vos patients

2ème MODULE : 3 jours

FORMATEUR : Hughes GAUCHEZ

COÛT : 600€

- Rappel des éléments de base du désencombrement bronchique (Drainage Autogène, Flutter, PEP)
- Adaptation du Drainage Autogène aux nourrissons
- Adaptation aux différentes pathologies sécrétantes,
- Les techniques de désencombrement instrumentales :
- Quels appareils pour quels patients ?
- Quand et comment les utiliser combinées au Drainage Autogène ?
- Discussion à partir de vos expériences : soumission et études de vos cas pratiques, Atelier Pratique avec les participants
- Pratique avec vos patients.
- Échange et discussion.

LIEUX ET DATES DES FORMATIONS :

Lieu : **CAEN**

MODULE 2 : 20, 21 et 22 octobre 2014

Lieu : **BESANÇON**

MODULE 2 : 28, 29 et 30 novembre 2014

Lieu : **PARIS FOCH**

MODULE 1 : 24, 25 et 26 octobre 2014

MODULE 2 : 14, 15 et 16 novembre 2014

Lieu : **ANNECY**

MODULE 1 : 14, 15 et 16 novembre 2014

MODULE 2 : 3, 4 et 5 décembre 2014

Lieu : **RENNES**

MODULE 1 : 16, 17 et 18 janvier 2015

MODULE 2 : 13, 14 et 15 mars 2015

Lieu : **LILLE**

MODULE 1 : 6, 7 et 8 février 2015

MODULE 2 : 10, 11 et 12 avril 2015

Lieu : **LUXEMBOURG**

MODULE 1 : Mai 2015
MODULE 2: Septembre 2015

Lieu : **LYON**
MODULE 1 : 18, 19 et 20 mai 2015
MODULE 2 : 1, 2 et 3 juin 2015

Lieu : **NANCY**
MODULE 1 : 10, 11 et 12 septembre 2015
MODULE 2 : 4, 5 et 6 décembre 2015

Lieu : **PARIS**
MODULE 1 : 2, 3 et 4 octobre 2015
MODULE 2 : 13, 14 et 15 novembre 2015

Lieu : **À DÉFINIR**
MODULE 1 : 20, 21 et 22 novembre 2015
MODULE 2 : à définir en 2015

HORAIRES : 9h à 13h00 et 14h00 à 18h

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 20 participants
Contactez : Marielle motte 06.12.01.51.04
Mail :marielle.motte@cegetel.net

UN SQUELETTE DANS LE PLACARD ?

Robbi a 19 ans. Il a toujours fait beaucoup de sport et a commencé les études de kiné. Pour ses études, il a besoin d'un Oscar. C'est ainsi qu'on a coutume d'appeler le squelette qu'on emploie pendant ses études. Y a-t-il quelqu'un qui pourrait ne fût-ce que

prêter un squelette le temps des études de Robbi (on souhaite que ce soit 4 ans ☺)
Bref, auriez-vous un "squelette dans vos placards"?
Si oui, contactez Claude qui fera suivre le colis...

ÉQUIPEMENT CYCLISTE ASSOCIATION MUCO

À la recherche d'un joli petit cadeau pour votre partenaire sportif? Ou peut-être avez-vous décidé de vous lancer vous-même dans le cyclisme en 2015! Alors, n'hésitez pas, procurez-vous l'équipement cycliste aux couleurs de l'Association Muco, un bel achat qui vous permettra de mettre l'Association Muco sous les projecteurs! Vous pouvez

passer commande jusqu'au 30 octobre, de manière à ce que votre équipement vous soit livré avant les fêtes de fin d'année. Pour toute commande et tout renseignement concernant les prix et les tailles disponibles, rendez-vous sur le site www.muco.be.
Bonne course !



L'ASSOCIATION EN ACTION !

Race for Muco ou l'histoire d'une belle collaboration avec l'équipage de E.M Racing - Race For Muco qui roule à présent sous les couleurs de l'Association Muco. 3 karts étaient ainsi engagés aux 24h00 karting de Spa Francorchamps des 30 et 31 août et 2.400€, résultant de la vente de divers produits, nous ont été versés. ☺

Toujours dans le domaine sportif, mais dans un tout autre registre, notre champion belge de golf, Nicolas Colsaerts, nous a offert un

très beau chèque de 3.000€ lors du Kings of Golf qui eut lieu début octobre au Royal Golf Zoute.

Quant aux actions à venir, elles s'avèrent tout aussi attrayantes et variées. Impossible de les citer toutes, nous vous invitons par conséquent à jeter un oeil sur l'agenda ci-dessous et à consulter régulièrement notre site : <http://www.muco.be/fr/agenda> ou encore mieux, notre page Facebook : <https://www.facebook.com/Mucoviscidose>



NOTRE AGENDA EST LE VÔTRE

Plus d'info sur www.muco.be

Quand?	Quoi?	Où?	Information
15-16 octobre	24h00 Louvain-la-Neuve	LLN	thibdewa@hotmail.com
18 octobre	Souper	Cerexhe	delamotte.marine@gmail.com
24 octobre	Concert : Lipstick chante Balavoine	Amay	http://esp-air-asbl.webnode.fr/a-propos-de-nous/
31 octobre	Soirée Halloween	Auderghem	mucoemily@gmail.com
1 novembre	Soirée Country	Blegny	calleminjosiane@hotmail.com
8 novembre	Souper annuel	Bertrix	corbisiercaroline@gmail.com
8 novembre	Soirée théâtrale "Impair et père"	Uccle	theatreforair@gmail.com
8 novembre	Muco Event	Wezembeek	sneuville@kpmg.com
15 novembre	Assemblée Générale	Bruxelles	www.muco.be
16-20 novembre	Salon du Testament	Bruxelles	karine@muco.be
17-23 novembre	Semaine européenne de la muco	Belgique	www.muco.be



L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Général	02/675 57 69	info@muco.be
Carinie	02/61 32 714	carinie@muco.be
Claude	02/66 33 902	claudem@muco.be
Christelle	02/61 32 718	christelle@muco.be
Christophe	02/61 32 712	christophe@muco.be
Donatienne	02/66 33 905	donatienne@muco.be
Isa	02/61 32 712	isa@muco.be
Johan	02/66 33 901	johan@muco.be
Joseph	02/61 32 717	joseph@muco.be
Karine	02/66 33 908	karine@muco.be
Karleen	02/66 33 904	karleen@muco.be
Ken	02/61 32 719	ken@muco.be
Marie	02/66 33 903	marie@muco.be
Michelle	02/66 33 906	michelle@muco.be
Ulrike	02/66.33.900	ulrike@muco.be
Véronique	02/66.33.907	vero@muco.be



ALIMENTATION COMPLÉMENTAIRE ET PETIT MATÉRIEL

ALIMENTATION : Livraison gratuite à partir de min. 3 cartons (4 cartons pour Procal, 1 carton pour Delical). Commande via Christelle : christelle@muco.be ou 02/6132718. Nécessité d'un document d'accord du diététicien ou de la diététicienne du centre. Les commandes sont livrées à domicile. Ne pas payer à l'avance, ne pas payer le livreur, attendre la facture envoyée par l'association. Vous pouvez commander tous les produits (alimentation complémentaire et alimentation par sonde) des firmes reprises ci-dessous, même ceux qui ne figurent pas dans la liste.

FIRMES	PRODUITS	Kcal/ml	PAR CARTON	GOÛT	PRIX	
DELICAL (BS Nutrition)	Delical Effimax 2.0	2	24 x 200ml	vanille, chocolat, café, pêche/passion, fibre: caramel, fraise, céréales	€45	
	Delical MAX.300	2	24 x 300ml	vanille, chocolat, café, caramel, fraise	€60	
	Delical HP-HC	1.5	24 x 200ml	vanille, chocolat, café, caramel, fruits rouges, pêche/abricot, neutre	€33	
FRESENIUS 200ml	Fresubin Energy	1,5	24 x 200ml	fraise, cassis, cappucino, fruits tropicaux, vanille	€33	
	Fresubin Energy Fibres	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, caramel, vanille	€34	
	Fresubin 2 kcal	2	24 x 200ml	abricot-pêche, fruits des bois, cappuccino, vanille	€47	
	<i>Fibres</i> Fresubin 2 kcal Fibre	2	24 x 200ml	abricot-pêche, cappuccino, choco, citron-yaourt, vanille	€47	
	<i>Boisson Fruitée Pour enfants</i> Fresubin Jucy Drink	1,25	24 x 200ml	ananas, orange, cassis	€34	
	Frebini Energy	1,5	24 x 200ml	fraise, banane	€38	
	Frebini Energy Fibre	1,5	24 x 200ml	choco	€38	
	<i>Poudre pour lait</i> Calshake	2	6 x 7 sachets	fraise, banane, choco, vanille	€108	
	NESTLÉ (ex Clinutren)	Resource Energy Drink	1,5	24 x 200ml	fraise, abricot, banane, choco, café, vanille	€40
		Resource Junior	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille	€39
Resource 2.0		2	24 x 200ml	fraise, abricot, vanille	€56	
Resource 2.0 Fibre		2	24 x 200ml	fraise, abricot, fruits des bois, café, neutre, vanille	€59	
Resource HP HC		1,3	24 x 200ml	fraise, choco, caramel, pêche, vanille	€45	
Resource Fruit		1,25	24 x 200ml	pomme, framboise-cassis, poire-cerise, orange	€32	
Alfare			6 x 400 g		€83	
Resource Dextrine Maltose			6 x 500 g	neutre	€40	
NUTRICIA	Nutridrink	1,5	24 x 200ml	fraise, banane, choco, vanille	€47	
	Nutridrink Multi Fibre	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille	€48	
	Fortimel Compact	2,4	24 x 125ml	fraise, banane, choco, moka, vanille	€52	
	<i>Protéine+énergie</i> Fortimel Extra	1,5	24 x 200ml	fraise, abricot, fruits des bois, choco, café, vanille	€53	
	<i>Avant Fortini</i> Nutrini drink Multi Fibre	1,5	24 x 200ml	fraise, choco, vanille, banane	€43	
	Nutrinidrink Smoothie	1,5	24 x 200ml	fruits rouges, fruits d'été	€62	
	<i>Avant Ensini</i> Fortimel Jucy	1,5	24 bouteilles	pomme, fraise, fruits des bois, orange	€38	
	Fortimel	1	24 x 200ml	fraise, fruits des bois, choco, vanille	€36	
	<i>poudre</i> Scandishake	2	8 x 6 sachets	fraise, choco, neutre, vanille	€120	
	Renilon	4.0	30 x 125ml	Abricot, caramel	€70	
VITAFLO	Procal Singles	3,3	60 x 30 ml	Fraise, neutre	€42	

COMMANDE MATÉRIEL MÉDICAL? Passez commande auprès d'Isa isa@muco.be 02/ 613 27 12

+ frais d'envoi

Cannette nasale	€ 9	Bassins-expectoration (par 300)	€ 51
Flutter blanc / Gelomuc vert	€ 60 / €35	PEP-mask et pièces	prix sur demande
Bande de fixation - kinésithérapie	€ 18/30	Appareils aérosol et pièces	prix sur demande
Ballon Bobath pour kinésithérapie	€ 22/27		

